



CRAN - CARREFOUR DE RÉFLEXION ET D'ACTION CONTRE LE RACISME ANTI-NOIR
OBSERVATOIRE DU RACISME ANTI-NOIR EN SUISSE
Case postale 251 CH-3000 Berne 7

1^{ÈRE} CONFÉRENCE EUROPÉENNE SUR LE RACISME ANTI-NOIR – GENÈVE, 17-18 MARS 2006

Première Conférence européenne sur le racisme anti-Noir

Genève, 17-18 mars 2006

Discours d'ouverture

Claudia Lam

Secrétariat de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

Merci

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance et du Conseil de l'Europe, je voudrais tout d'abord remercier les organisateurs d'avoir invité notre Commission à cette première Conférence européenne sur le racisme anti-Noir.

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (l'ECRI) est l'instance du Conseil de l'Europe chargée des questions relatives à la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.

Etablie depuis une douzaine d'années, l'ECRI assure le suivi des phénomènes de racisme et de discrimination raciale dans les quarante-six Etats membres du Conseil de l'Europe adressant des recommandations spécifiques à chacun des pays concernés et en proposant des solutions pour faire face aux problèmes identifiés.

L'ECRI élabore aussi de façon plus générale des normes et des standards sur les principales questions relevant du domaine de la lutte contre le racisme. Ces recommandations générales contiennent des lignes directrices que les décideurs nationaux sont invités à suivre lorsqu'ils élaborent des politiques et stratégies nationales.

Enfin, l'ECRI met en œuvre un programme de relations avec la société civile afin d'augmenter la sensibilisation, y compris du grand public, sur ces questions ainsi que pour assurer le plus grand impact possible aux résultats de ses travaux.

L'ECRI a 12 ans et, depuis 12 ans, il faut le reconnaître, beaucoup de choses ont évolué dans le domaine de la lutte contre le racisme.

Probablement, l'aspect juridique est celui où il y a eu les plus grandes avancées.

Au niveau européen, le Protocole N° 12 à la Convention européenne des Droits de l'Homme est entré en vigueur le premier avril 2005 pour les onze pays qui l'ont ratifié. Ce



Protocole permet d'élargir de façon significative la clause de non-discrimination prévue dans la Convention elle-même.

L'Union européenne a pour sa part adopté deux importantes Directives pour lutter contre la discrimination.

Quant aux Etats membres eux-mêmes, beaucoup se sont engagés dans des réformes pour compléter leurs législations anti-discriminatoires.

Mais 12 ans après la création de l'ECRI, on a l'impression que plus nous luttons contre le racisme, plus celui-ci s'amplifie. C'est comme si nous avions affaire à un virus en continuelle mutation qui s'adapte à chaque fois que l'on trouve un remède, pour pouvoir continuer à contaminer la société.

Aujourd'hui, nous sommes à un tournant et de nouveaux défis se posent.

Il faut contrer la théorie du « choc des civilisations ». Nous avons réussi à rendre le racisme hors-la-loi, mais dans le même temps, il est devenu plus insidieux. Il a trouvé des moyens pour subsister. Des moyens de se rendre légal dans l'illégalité.

Ce n'est plus la couleur de la peau qui est mise en avant pour justifier le rejet mais le fait que les personnes qui ont une couleur de peau différente ont aussi et surtout une culture différente qui serait, soi-disant, incompatible avec les valeurs occidentales défendues en Europe. C'est ce que nous appelons le racisme culturel.

Mais venons-en au racisme qui nous intéresse plus particulièrement ici, le racisme anti-Noir. Lorsqu'on aborde ce sujet, il ne s'agit pas uniquement d'évoquer un lourd et douloureux passé, celui de l'esclavage, de la colonisation, de l'apartheid en Afrique du Sud ou de la ségrégation raciale aux Etats-Unis.

Le racisme anti-Noir dans l'Europe d'aujourd'hui, c'est non seulement le discours de haine raciste et la violence raciale contre des personnes au motif de leur couleur de peau ou de leur origine, que ce soit dans la rue ou dans un stade de football, mais ce sont aussi les préjugés et les stéréotypes qui entraînent la discrimination au quotidien.

Cette discrimination raciale est le lot de beaucoup de Noirs en Europe. Elle a lieu dans des domaines tels que l'emploi, l'accès au logement, l'accès à l'éducation ou encore la discrimination à l'entrée d'un bar ou d'une discothèque, ou dans l'accès à un service public.

Les Noirs ne sont pas seulement victimes de racisme et de discrimination en raison de la couleur de leur peau. Certains, selon leur situation personnelle, subissent également le ressentiment croissant en Europe à l'encontre des immigrants, des demandeurs d'asile et des musulmans. Ces personnes sont des victimes de ce que l'on appelle la discrimination multiple.



CRAN - CARREFOUR DE RÉFLEXION ET D'ACTION CONTRE LE RACISME ANTI-NOIR
OBSERVATOIRE DU RACISME ANTI-NOIR EN SUISSE
Case postale 251 CH-3000 Berne 7

1^{ÈRE} CONFÉRENCE EUROPÉENNE SUR LE RACISME ANTI-NOIR – GENÈVE, 17-18 MARS 2006

De la lecture de rapports de l'ECRI sur de nombreux Etats européens, le constat s'impose : le racisme anti-Noir est encore très répandu en Europe alors que cette forme de racisme n'est pas suffisamment reconnue.

Elle ne reçoit pas suffisamment l'attention des dirigeants politiques ou du grand public. Il s'agit donc de mieux mettre en lumière cette forme particulière de racisme, au moyen de campagnes de sensibilisation mais aussi de recherches approfondies dans le domaine.

C'est pourquoi l'ECRI encourage toute initiative qui vise à faire reconnaître le problème du racisme anti-Noir, mais aussi et surtout qui vise à le combattre dans toute l'Europe.

Un mot, toutefois, sur un autre défi qui va se poser au travail anti-raciste dans les années à venir, qui sera celui d'éviter une certaine forme de « compartimentalisation », et de préserver l'unité nécessaire à sa force.

Nous sommes très conscients bien sûr qu'il y a différentes formes de racisme aujourd'hui en Europe, et qu'il faut bien les différencier car elles requièrent des formes spécifiques de lutte à leur égard.

Ainsi, le racisme anti-Noir a des caractéristiques spécifiques, inscrites dans l'histoire et la différence de couleur de peau.

Mais pour nous, il est important d'approcher toutes les formes particulières de racisme à travers le prisme de la lutte contre le racisme en général et à long terme. Les efforts de lutte contre le racisme devraient s'ajouter les uns aux autres.

Pour l'ECRI, il n'y a aucune logique de compétition des victimes qui vaille. Chaque victime particulière et chaque groupe cible de racisme doivent être couverts par notre action, dans la compréhension commune que nous avons du principe de l'égalité de tous.

C'est dans cet esprit que je tiens à conclure en vous transmettant les encouragements de l'ECRI et du Conseil de l'Europe face à la lourde - mais nécessaire et noble - tâche que vous avez tous choisi d'entreprendre en participant à cette première Conférence européenne sur le racisme anti-Noir.

Merci de votre attention.